

## On connaît la musique

Changer le monde au conservatoire municipal de Bobigny, années 70

*Un lieu : Bobigny, dans les années 70.*

*Une cérémonie : la remise des prix du conservatoire municipal.*

*Un enjeu : la musique.*

*Ou plutôt les promesses de transformation sociale qu'elle recèle.*

*Un homme : Georges Valbon.*

*Et des mots, des certitudes, des enthousiasmes, qui font vivre un espace d'action : l'éducation musicale populaire.*

< Une prise de parole >

« Musique. Adoucit les mœurs. Ex : la Marseillaise.

Fait penser à un tas de choses »

(Flaubert, Dictionnaire des idées reçues)

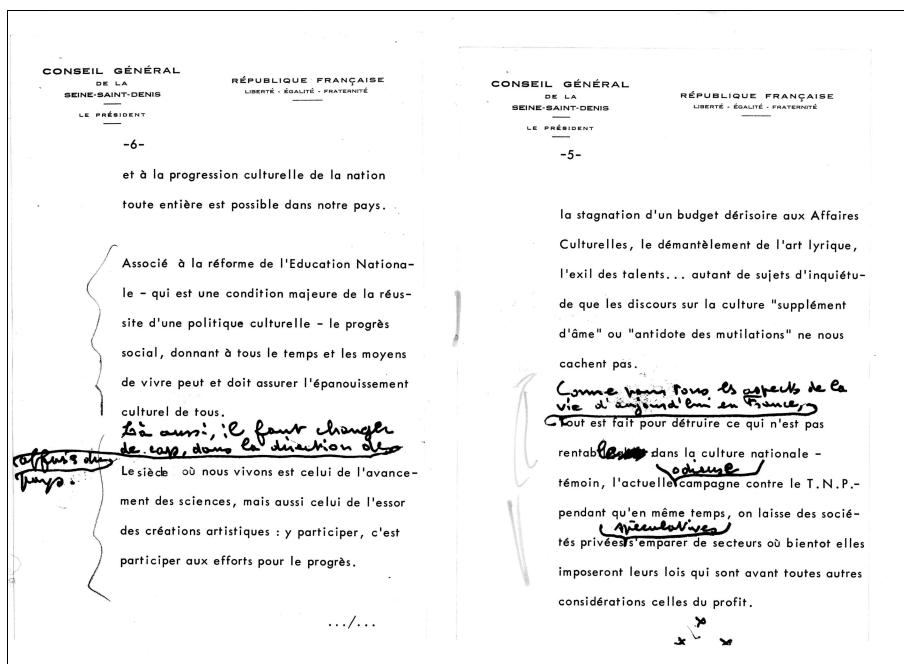
Tout commence par une rencontre en archive. Pas bien tonitruante, à vrai dire. Dans les cartons de l'administration municipale de Bobigny, des liasses de fiches regroupées, annotées, raturées. Les premières datent de 1970, moment de la formation du conservatoire de la ville, les dernières de 1980, moment de sa transformation en École nationale de musique (baptisée Jean Wiener). Soit la France de Pompidou puis celle de Giscard. À les parcourir, ces fiches, on comprend vite qu'elles ont constitué la trame des discours de distribution de prix du conservatoire municipal. Ils étaient prononcés alors par Georges Valbon, figure locale du communisme français, maire de Bobigny et président du tout jeune Conseil général de Seine-Saint-Denis. À les lire, surtout, il est possible de saisir, la voix et le geste en moins, ce que ces petites cérémonies locales, réglées, préparées, attendues, voulaient dire.

Mais reprenons du début : pourquoi diable s'intéresser à ces discours ? Et d'abord qu'ont-ils à voir avec l'éducation populaire ? C'est précisément l'étonnement initial qui vaut le détour. Ces textes, bien sûr, parlent de la politique culturelle d'une municipalité communiste. Rien de bien étonnant, si l'on veut bien se souvenir que ces années sont celles d'une cohérente offensive en la matière. Mais ils parlent surtout d'autre chose : de l'inscription de la musique et de l'éducation à la musique dans le champ de l'éducation populaire. Et ce n'est pas rien.

« *Une éducation musicale populaire* » : voilà bien, selon ses propres mots, ce que Valbon vient célébrer, défendre, justifier, dans ces discours chaque année recommencés. Et c'est ce qui en fait l'intérêt : elles dévoilent, ces petites fiches, comment se forme et se transforme l'éducation populaire ; elles disent comment s'inventent, se conquièrent, se défendent des *raisons d'agir*, à partir desquelles il devient non seulement possible de poser des questions sur *le monde comme il va*, plutôt que d'en accepter le cours, mais aussi pensable, plus encore, d'œuvrer à sa transformation.

Bref, c'est à l'archéologie d'une invention, qu'invitent ces vestiges d'une prise de parole. Bien sûr, ils sont un peu austères, un peu abstraits, un peu théoriques aussi. Il y manque la silhouette exacte de ceux qui étaient là, l'ambiance, les enthousiasmes et les bouillonnements de voix. À défaut de description, à défaut de photo, cette fois, il suffira de les imaginer.

[*J'ai choisi ici, pour mieux laisser parler d'eux-mêmes ces petits textes, de m'en tenir à une présentation historique, et de reproduire à sa suite des extraits choisis de quatre de ces discours inédits. Les appels entre crochets, dans ce texte, qui ont pour but de ne pas alourdir exagérément les références, renvoient plus particulièrement à l'extrait de l'année qui correspond.*]



#### < Le droit des travailleurs à la musique >

Le mieux, pour commencer, est de ressaisir ce moment singulier dans l'histoire où il prend vie : la fin des années 60 et le début des années 70. C'est un moment-clé de l'histoire des politiques culturelles en France, dont Malraux puis Duhamel ont institué la catégorie. Mais c'est aussi le temps de l'idéologie optimiste de la démocratisation culturelle, dont témoigne à merveille l'aventure des MJC, et celui, tout à côté, de la multitude des critiques, politiques, universitaires et sociales, que celle-ci a pu suscité. Un moment d'effervescence, donc. Mais l'important, dans cette histoire, réside dans le désengagement de l'État en matière de culture. Les coupes franches dans les lignes budgétaires se conjuguent alors au transfert de compétences publiques aux administrations locales. Du côté de la musique, surtout, se tient un mouvement décisif : en ces années, l'enseignement musical dans les écoles primaires et les collèges est remis en question ; et il est prévu que son organisation soit déléguée aux élus locaux. Ces choses-là sont connues, bien sûr. Mais on s'est peu avisé, au fond, de ce qu'elles produisent.

D'abord, à l'échelle municipale, elle engage la création d'écoles et de conservatoires de musique. En Seine-Saint-Denis, la moisson est impressionnante. On en compte une trentaine à l'aube des années 70. Ils sont le plus souvent financés par les municipalités, et, souvent aussi, soutenus par le Conseil général. Rapidement, ils se regroupent au sein d'un réseau inter-municipal que chapeaute une Union

départementale des écoles de musique. Ces conservatoires ont pour vocation d'accueillir les enfants et les adolescents de la commune pour les initier à la pratique d'un instrument et, plus largement, à l'amour de l'art musical. Celui de Bobigny, la communisme, compte sans doute parmi les plus actifs. Bientôt installé dans le bâtiment de l'ancienne mairie, place de la Libération, il accueille ainsi 300 jeunes en 1971, 400 l'année suivante et jusqu'à 1600 en 1976. Et surtout, ce sont, pour 40% d'entre eux en moyenne, des enfants d'ouvriers et d'employés.

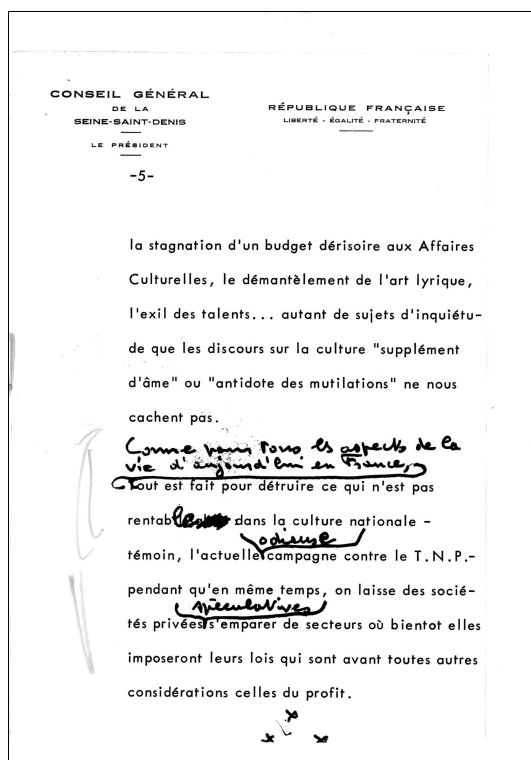
Mais il y a plus encore que ces créations. Le désengagement de l'État qui, dans les rangs de la gauche, et de la gauche communiste en particulier, a tout d'un « abandon » et d'un « scandale intolérable », contre lequel on s'époumone alors beaucoup, a aussi pour effet d'étendre le domaine de l'éducation populaire à la musique : « *comme pour tous les aspects de la vie d'aujourd'hui en France, tout est fait pour détruire ce qui n'est pas rentable dans la culture nationale [...], pendant qu'en même temps, on laisse des sociétés privées spéculatives s'emparer de secteurs où bientôt elles imposeront leurs lois qui sont avant toutes autres considérations celles du profit* » [1972].

C'est dans ce contexte, que l'éducation musicale devient un droit des travailleurs et des enfants de travailleurs, que s'opère, autrement dit, une extension du domaine de l'éducation populaire. En réalité, il y a plusieurs motifs à cette extension. Deux, plus exactement. Le premier relève sans grande surprise de la démocratisation culturelle : il s'agit de lutter contre les prés carrés culturels qui réservent le goût, la connaissance et la compréhension de la musique à une élite sociale. Ce qui veut dire démocratiser la musique, symphonique ou même contemporaine, en l'ouvrant à tous ; et la désacraliser, en montrant qu'aucune musique n'est par elle-même à l'écart des goûts populaires. Bref, faire de la musique à la fois un *droit* et un *endroit* populaires. Une question d'égalité sociale, autrement dit. « *Ce n'est pas parce que des hommes, des femmes, des enfants, sont nés pauvres – de par la responsabilité des riches – qu'ils doivent avoir un enseignement au rabais. C'est pourquoi notre Conservatoire est un instrument de qualité, de lutte contre l'inégalité. L'avenir de notre Conservatoire dépend de notre capacité à tous d'atteindre cet objectif* » [1980]. Le second motif réside dans le droit à la « *qualité de vie* », comme on dit alors à longueur de discours. En d'autres termes, l'éducation musicale des travailleurs, et en l'occurrence de leurs progéniture, doit leur permettre d'assurer *par eux-mêmes* leur épanouissement. Elle a pour ambition de leur donner la possibilité « d'avoir leur mot à dire », c'est-à-dire le pouvoir de prendre en main leur propre culture.

Il n'est pas mauvais, peut-être, de rappeler ici que la musique occupe, en ces années, une position nouvelle, dont on a, depuis, un peu perdu de vue la nouveauté et l'importance. Elle est diffusée partout, à ce moment, elle colonise les existences, gagne les foyers, les voitures, les

magasins, les plages, etc. Elle s'installe au cœur de la culture de masse, par le biais du transistor notamment, et se hisse, à lire les grandes enquêtes de l'INSEE, et celle en particulier de 1967, au devant des « pratiques culturelles » et des passe-temps de prédilection de la jeunesse. Et d'autre part, elle constitue un levier puissant des contre-cultures dans les années qui suivent Mai 68. Et c'est bien à ce double titre que Valbon justifie l'impérieuse nécessité d'une éducation musicale populaire. Il s'agit d'éclairer les goûts et les dégoûts, d'éviter la passivité des consommations musicales toutes faites, de donner à tous les moyens de se libérer des injonctions mercantiles et des persuasions silencieuses, de se saisir par soi-même, autrement dit, de ce domaine culturel.

En somme, désacraliser la « grande » musique, celle qu'on réserve d'ordinaire aux initiés, et prendre au sérieux la « petite », celle qui colonise alors à peu près tous les espaces et tous les temps des existences, du foyer aux magasins, de la voiture à la plage : voilà toute l'ambition. Et le principe qui la gouverne est alors d'importance : la musique s'apprend. Elle n'a rien d'une évidence immédiate, rien d'une révélation, rien surtout de ce « choc esthétique », suivant lequel, selon Malraux et les siens, l'œuvre se révèle à l'homme dans l'instant magique où il la rencontre. Tout au contraire, l'éducation musicale populaire mise sur la connaissance et sur l'apprentissage. Elle réclame une familiarisation, la formation d'une sensibilité, la maîtrise d'un sens de l'écoute.



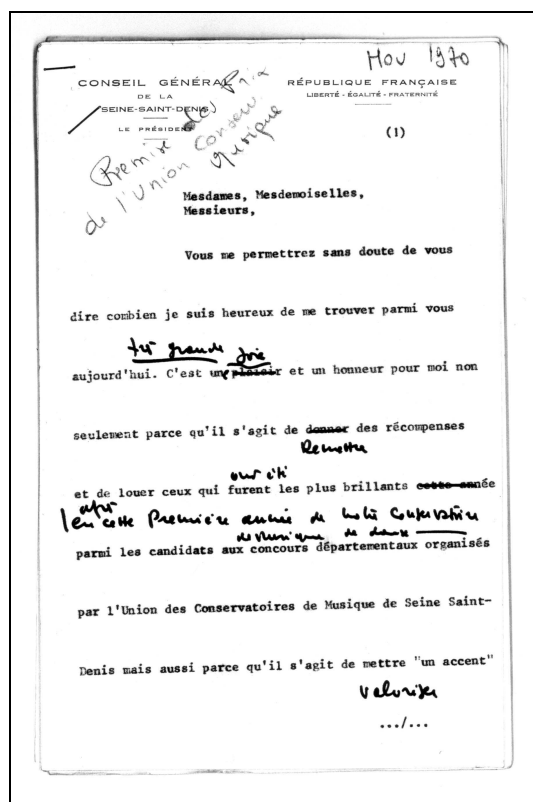
### < Rompre l'ordre hérité des choses >

Et tout est là : non seulement écouter, apprécier et faire de la musique s'apprend, mais à travers cet apprentissage, c'est toute une cascade de rénovations sociales qui se réalise. La musique, par les moyens qui lui sont propres (rythme, mélodie, harmonie, etc.), permet la « formation générale de l'individu », la conquête de l'autonomie, l'éveil des curiosités, la découverte des possibles ; mais elle permet aussi la transformation des rapports au monde, la découverte tout à la fois de l'universalité et de la diversité « *des créations du génie humain au sein des peuples et au long des époques* » [1972].

Valbon évoque à ce sujet l'expérience réalisée dans une école maternelle en 1975. Il était demandé aux enfants, âgés de 3 ans, de dessiner ce qu'ils ressentaient à l'écoute de la Symphonie pastorale. Non seulement, il y eut des papillons, des bouteilles et des arabesques, mais aussi des bruits, des gestes, des danses, etc. Preuve que la musique a sa place dans la série infinie des apprentissages et des expressions, qui assurent le « développement de l'homme » : « *En contribuant à l'éclosion de la personnalité, la formation artistique concourt à l'ouverture des esprits à l'universalité et à la diversité [...]. Elle prépare les futurs citoyens à une vie plus équilibrée et plus riche* » [1972].

C'est dire que l'éducation musicale n'a rien d'une fantaisie. Favoriser l'accès de tous à la musique, c'est faire de la culture un moyen de changer l'ordre hérité des choses, de lutter contre l'éternelle fatalité des découpages sociaux et des principes de domination qui vont avec. « *Il faut rendre à la musique sa place dans le combat contre la nuit* », répète inlassablement Valbon, dans une profession de foi qu'il emprunte à Romain Rolland.

Et ainsi s'éclaire l'ardeur mise, chaque année, à faire, par-dessus tout, de l'éducation musicale populaire un enjeu social d'importance, non pas subalterne, mais bien mêlé, articulé, attaché à toutes les grandes configurations du monde : « *Chaque fois qu'une entreprise de Bobigny ferme ou diminue son potentiel, c'est moins de ressource pour la commune, donc moins de possibilités pour elle de faire face aux dépenses du Conservatoire. Chaque fois qu'une famille est atteinte par la misère, le chômage, la diminution de son pouvoir d'achat, c'est moins de possibilités de mettre ses enfants au Conservatoire. Chaque fois qu'un travailleur est atteint dans ses conditions de travail, c'est encore moins de chance pour lui de fréquenter lui-même le Conservatoire* » [1980].



< Extraits des discours de Valbon (1970-1980) >

**1970**

*« Parce que la musique est un élément de vie, une merveilleuse nourriture de l'esprit, parce qu'elle doit enrichir la vie de tous les êtres, parce qu'elle est connaissance, la musique comme les autres arts prend place dans l'ensemble des conquêtes par lesquelles l'humanité se développe, grandit et prend possession du monde où nous vivons. La musique comme manifestation supérieure de l'esprit est propre à élever l'individu et la marque qu'elle laisse dans l'esprit par les moyens qui lui sont propres : mélodie, harmonie, rythme, accompagne et transforme toute la vie de celle ou de celui qui la reçoit.*

*Et pourtant, à une époque où la musique est considérablement plus diffusée qu'elle ne le fut jamais, où elle pénètre dans chaque foyer, jusque dans l'automobile, les grands magasins, sur les plages, où elle a à peu près tout envahi dans notre vie, beaucoup sont bien peu conscients de ce qu'elle est et de ce qu'elle signifie. C'est pour cela qu'il est souhaitable que nous apprenions à écouter et ce qui est mieux encor à jouer de la musique et surtout, à ne pas la subir passivement. [...] Ce sont toutes ces raisons du cœur et de l'esprit qui nous ont conduit à mettre en place notre Conservatoire de musique.*

*Un problème se pose dans notre France d'aujourd'hui : celui de l'éducation musicale de l'ensemble des populations. Il est anormal*

*qu'à notre époque, le pédagogue ne puisse compter la musique parmi les disciplines indispensables à l'épanouissement des jeunes gens et que soit mis en cause l'enseignement musical dans les écoles publiques. On veut nous faire croire que la musique est une discipline d'agrément et qu'il ne convient pas que l'État prenne en charge son enseignement. Pourtant il est incontestable que la musique fait partie de notre vie, que sans elle la culture des hommes ne serait pas ce qu'elle est.*

*L'inexistence de l'effort gouvernemental dans le domaine des loisirs éducatifs et culturels pour les jeunes est inqualifiable. À notre époque, se préoccuper de la culture n'est s'intéresser à un luxe mais à un besoin contemporain du développement de l'ensemble des populations. Nous savons que le droit à la culture impose des luttes pour l'amélioration des conditions de vie et de travail. Il impose aussi la sauvegarde des libertés municipales et départementales ainsi qu'un budget national consacré aux activités culturelles, à l'enseignement et aux sports, digne des besoins de notre temps qui est celui des transformations profondes dans tous les domaines ».*

[19 décembre 1970]

## **1972**

*« La musique en particulier est un besoin de l'homme. C'est pourquoi l'éducation artistique, musicale, de tous, devrait être l'un des fondements d'une éducation équilibrée. En effet, l'expérience de la musique influe sur la formation générale de l'individu et par la même, elle modifie profondément les rapports que l'on peut avoir avec le monde extérieur, elle change la qualité de la vie. S'il est vrai que ce n'est pas tout – combien de conditions fondamentales sont hélas nécessaires –, en contribuant à l'éclosion de la personnalité, la formation artistique concourt à l'ouverture des esprits à l'universalité et à la diversité des créations du génie humain au sein des peuples et au long des époques. Elle prépare les futurs citoyens à une vie plus équilibrée et plus riche. Elle est un élément du bonheur pour tous les êtres humains.*

*De plus la France est riche d'un incomparable héritage artistique dont les nouvelles générations ont la charge d'entretenir et de continuer le rayonnement.*

*[Et pourtant,] comme pour tous les aspects de la vie d'aujourd'hui en France, tout est fait pour détruire ce qui n'est pas rentable dans la culture nationale – témoin l'actuelle odieuse campagne contre le TNP – pendant qu'en même temps, on laisse des sociétés privées spéculatives s'emparer de secteurs où bientôt elles imposeront leurs lois qui sont avant toutes autres considérations celles du profit.*

*C'est pourquoi et parce que nous voulons que l'intelligence cesse enfin d'être en butte à la loi du profit, nous ne ménages pas quant à nous, nos efforts pour que la culture devienne notre bien commun ».*



[22 janvier 1972]

**1975**

*« 1200 élèves fréquentent actuellement le Conservatoire. C'est beaucoup si l'on considère l'année de sa création, mais bien peu en comparaison du nombre d'enfants et de jeunes à Bobigny. Nous voulons faire plus : la culture doit être ouverte à tous et d'abord aux fils et aux filles des créateurs de richesse, les ouvriers, les travailleurs en général. La danse, la musique symphonique, la musique contemporaine, la musique dite classique, ne doivent plus être considérées comme élitiste se mettant ainsi à l'écart de la culture populaire. C'est pourquoi, dans le monde d'aujourd'hui, la formation artistique, facteur indispensable au développement de l'homme devrait être enseignée dès les premières années de la vie.*

*Apprendre à faire écouter aux jeunes enfants la musique, non d'une manière passive, mais avec la participation, développerait non seulement leurs goûts musicaux, mais en même temps leur sens artistiques, leurs initiatives pour bien d'autres manières. Une expérience a été faite dans une école maternelle où des enfants de 3 ans écoutaient la Symphonie Pastorale. Il a été demandé aux enfants de dessiner ce qu'ils ressentaient. Des champs, des papillons, des bouteilles, des arabesques sortaient du bout des crayons de couleur. À leur tour, ces dessins leur ont inspiré des notes jouées sur toutes sortes d'instruments. Ils avaient ainsi composé leur propre symphonie et formé un orchestre. Mais aussi, d'autres enfants avaient préféré s'exprimer par des gestes et des attitudes. Ainsi, de l'écoute d'un microsillon avaient surgi l'attention sur plusieurs disciplines artistiques : la musique, le dessin, l'expression corporelle, la danse, si nécessaire à la formation de l'intelligence et à la maîtrise gestuelle contribuant à un bon départ à toute la vie scolaire de l'enfant.*

*Il est grandement dommageable pour l'avenir du pays, qu'avec la réforme Haby (une de plus), l'Éducation « nationale » ne prenne pas dès la maternelle – ne prenne pas du tout –, le chemin d'un tel enseignement, qui malheureusement reste une expérience tentée à titre individuel, avec les « moyens du bord », par des enseignants aimant leur métier et les enfants.*

*Pour atténuer quelque peu la carence gouvernementale en matière d'éducation artistique dans les écoles, la municipalité de Bobigny fait quant à elle, depuis sa création, de gros efforts pour le développement de son Conservatoire [...]. Je tiens à souligner que cette première victoire pour que soient reconnus nos efforts dans le domaine de la Musique, a pu être arrachée grâce à l'acharnement des élus municipaux, des parents, mais aussi grâce à la haute valeur artistique et pédagogique de nos professeurs, et à leur ténacité [...].*

*Nous ne pouvons laisser d'avantage l'Etat se débarrasser de tout ce qui concerne la qualité de la vie de l'Homme, son bien-être, son*

développement dans le sens de ses goûts et des aspirations au profit de ce qui est rentable immédiatement pour les grands groupes financiers, pour les milliardaires.

*C'est pourquoi, nous tous, ici, qui considérons vital l'enrichissement culturel, pour les uns de vos enfants, pour les autres de vos élèves, nous nous sentons tous concernés dans le combat qui se mène contre l'obscurantisme ».*

[2 février 1975]

## **1980**

*« Les travailleurs, les enfants des travailleurs ont droit eux aussi à la musique, à l'enseignement de la musique. Ce n'est pas parce que des hommes, des femmes, des enfants, sont nés pauvres – de par la responsabilité des riches – qu'ils doivent avoir un enseignement au rabais. C'est pourquoi notre Conservatoire est un instrument de qualité, de lutte contre l'inégalité. L'avenir du conservatoire dépend de notre capacité à tous d'atteindre cet objectif (et nous avons déjà fait beaucoup, pas assez mais beaucoup : 40% des élèves sont enfants d'ouvriers et employés. Et je sais qu'au Conservatoire on s'attache à essayer d'augmenter ce pourcentage et surtout de faire en sorte que ces élèves les plus défavorisés n'abandonnent pas précocement). L'avenir du Conservatoire dépend de notre capacité à tous d'imposer à l'État de nouveaux reculs dans le financement de l'enseignement musical et de mettre fin à ce scandale intolérable qu'est l'absence de l'éducation musicale à l'école.*

*L'avenir du Conservatoire dépend aussi directement de la situation de l'emploi [...].*

*Lorsque l'emploi est menacé comme il l'est aujourd'hui avec la casse organisée des usines, c'est une question qui concerne la culture, car moins d'emplois, moins de richesses produites, c'est fatalement moins de ressources pour la culture, mais aussi de graves conditions pour faire reculer les consciences. [...]. Chaque fois qu'une entreprise de Bobigny ferme ou diminue son potentiel, c'est moins de ressource pour la commune, donc moins de possibilités pour elle de faire face aux dépenses du Conservatoire. Chaque fois qu'une famille est atteinte par la misère, le chômage, la diminution de son pouvoir d'achat, c'est moins de possibilités de mettre ses enfants au Conservatoire. Chaque fois qu'un travailleur est atteint dans ses conditions de travail, c'est encore moins de chance pour lui de fréquenter lui-même le Conservatoire ».*

[14 novembre 1980]

\* Note.– Pour tâcher d'approcher des discours qui furent effectivement prononcés, ces textes tiennent compte des ajouts, des ratures et des digressions manuscrites

consignées sur les fiches. Par ailleurs, les éléments soulignés ici l'étaient dans le texte d'origine.

.....

< Pour aller plus loin >

– *Références :*

**Archives municipales de Bobigny**, cartons : **3D3 W 882-902, 1970-1980.**

Service des Archives Municipales de Bobigny  
*Bénédicte Penn (Responsable du Service des ressources historiques) / 01.41.60.94.94*  
Hôtel de Ville  
31 avenue du Président Allende  
93009 Bobigny

*Sur l'histoire des politiques culturelles :*

– **V. Dubois**, *La Politique culturelle. Genèse d'une catégorie d'intervention publique*, Paris, Belin, 1999.

– **V. Dubois et P. Poirier (dir.)**, *Politiques locales et enjeux culturels. Les clochers d'une querelle, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Paris, La Documentation française, 1998, et surtout, pour la comparaison qu'elle permet, la contribution de **Yannick Barthes**, « **“Populaire... au meilleur sens du terme”. L'institutionnalisation problématique du culturel dans une municipalité communiste** », p. 387-411.

*Sur l'histoire des politiques musicales :*

– **Sandrine Grandgambe**, *La Politique musicale de la France, 1966-1974*, mémoire de maîtrise, Paris 10, 1992.

– **Émilie de Jong**, « **La montée en puissance du “Plan Landowski” et la naissance d'une vraie politique musicale en France** », dans *Les Affaires culturelles au temps de Jacques Duhamel, 1971-1973*, Paris, La Documentation française, 1995, p. 383-409.

*Et enfin sur l'histoire de l'éducation musicale :*

– **Danièle Pistone (dir.)**, *L'Éducation musicale en France. Histoire et méthodes*, Paris, Presses de l'université Paris-Sorbonne, 1983 (et notamment, mais pour une autre période, le bel article de **Paul Gerbod**, p. 33-46).